

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers



NOM DU CONTROLEUR	SOLVERY Sébastien
NUMERO AGREMENT CONTROLEUR	042T1114 <i>Solvery Sébastien</i>
CENTRE DE RATTACHEMENT DU CONTROLEUR	AUTOBILAN 42 1 rue de l'Ondaine 42700 - FIRMINY
NUMERO D'AGREMENT DU CENTRE DE RATTACHEMENT	S042Z131
DATE DE L'AUDIT CONTROLEUR	03/03/2026
AUDITEUR TECHNIQUE	BEATRICE TABURIAUX <i>Beatrice Taburiaux</i>

CONCLUSIONS DE L'AUDIT CONTROLEUR

Nombre de non conformité mineure (NC)	3	Nombre de non conformité critique (NCC)	0
---------------------------------------	---	---	---

Commentaires

Suite au résultat de cet audit, des actions qualité sont à réaliser.

DECISION : FAVORABLE

PROCHAIN AUDIT AVANT LE :

03/03/2028

Règle de validation de l'audit : 1 NCC ou 5 NC = avis défavorable

NCC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart influant sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

NC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart n'influant pas sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : SOLVERY Sébastien

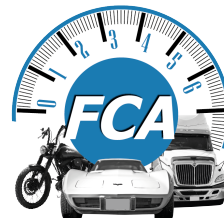


VÉHICULE SUPERVISÉ

N° d'immatriculation du véhicule : BE-191-ZZ Catégorie de véhicule : M1 Energie : GO
Date de mise en circulation : 21/12/2010 N° PV : 26229794

SUPERVISION DES PV DU CONTRÔLEUR

Procès verbal émis	Date	Constat
26228453	07/01/2026	RAS
26228483	08/01/2026	RAS
26228508	08/01/2026	RAS
26228580	12/01/2026	FONCTION 1 - Équipements de freinage - Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique
26228618	13/01/2026	RAS
26228689	15/01/2026	RAS
26228801	20/01/2026	RAS
26228926	26/01/2026	RAS
26228985	28/01/2026	RAS
26229056	30/01/2026	RAS



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES		
Généralités		CONFORME
CONTENU DES PROCES VERBAUX	FONCTION 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	FONCTION 1 - Équipements de freinage	
	1.2.1.4. - Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique ➤ 1.2.1. Performances du frein de service : non respect des mises en condition ou de la progressivité sur cinq des dix PV étudiés	NON CONFORMITÉ
	FONCTION 2 - Direction	CONFORME
	FONCTION 3 - Visibilité	CONFORME
	FONCTION 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques	CONFORME
	FONCTION 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	FONCTION 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	FONCTION 7 - Autres matériels	CONFORME
	FONCTION 8 - Nuisances	CONFORME
	FONCTION 10 - Véhicules de dépannage	
	Non concerné.	
	FONCTION 11 - Véhicules de transport sanitaire	
	Non concerné.	

RELEVÉ DES OBSERVATIONS

	FONCTION 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile Non concerné.	
	FONCTION 13 - Taxis et voitures de transport avec chauffeur Non concerné.	

GÉNÉRALITÉS		CONFORME
Préparation		CONFORME
SUIVI DU CONTRÔLE TECHNIQUE :	Fonction 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	Fonction 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	Fonction 2 - Direction _____	CONFORME
	2.3.2.4. - Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique ➤ 2.1.1. Etat du boîtier ou de la crémaillère de direction : Mauvaise réalisation du contrôle des roues de butée à butée.	NON CONFORMITÉ
	Fonction 3 - Visibilité _____	CONFORME
	2.3.3.4. - Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique ➤ 3.3.1. Miroirs ou dispositifs rétroviseurs : Mauvaise réalisation du contrôle du réglage des rétroviseurs.	NON CONFORMITÉ
	Fonction 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques	CONFORME

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : SOLVERY Sébastien



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
	Fonction 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	Fonction 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	Fonction 7 - Autres matériels	CONFORME
	Fonction 8 - Nuisances	CONFORME
	Fonction 10 - Véhicules de dépannage Non concerné.	
	Fonction 11 - Véhicules de transport sanitaire Non concerné.	
	Fonction 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile Non concerné.	
	Fonction 13 - Taxis et voitures de transport avec chauffeur Non concerné.	
MODALITES FINALES		CONFORME

L'équipe d'audit et la direction de l'organisme d'audit s'engagent à ne pas divulguer le contenu des preuves d'audit, toute autre information obtenue lors de l'audit ou le rapport d'audit, à toute autre partie sans l'accord explicite du commanditaire de l'audit.